

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2014

Sur convocation en date du 11 janvier 2014, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 16 janvier 2014 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, PHILIPPE Jean-Luc, RIGUET Alain

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PANIER Olivier

Les comptes rendus des séances du 27 novembre et 17 décembre 2013 ont été adoptés à l'unanimité, après quelques explications.

I. DEMANDE DE FDAIC

Réfection Château d'eau

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la dégradation du château d'eau, il est nécessaire de procéder à sa réhabilitation.

Il faut notamment procéder à l'imperméabilisation intérieure et l'étanchéité extérieure du dôme, au ravalement extérieur de la cuve et la réparation des bétons, à l'étanchéité de la cuve et la réparation du lanterneau. Une dernière option devait être chiffrée concernant la mise en place d'un by-pass du réservoir, cependant l'entreprise qui a effectué le devis nous informe que ce by-pass existe déjà sur notre château d'eau, il ne sera donc pas nécessaire de l'installer

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 84 444.93 € HT

La durée prévisionnelle de l'opération est de 2 mois avec un début de commencement prévu fin mars 2014

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention plafonnée FDAIC 20 %	10 000.00 €
Autofinancement	<u>90 996.13 €</u>
Montant des travaux TTC	100 996.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et mandate Monsieur le Maire afin de présenter un dossier de subvention au titre du FDAIC 2014

Changement des grilles du cimetière

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la dégradation des grilles du cimetière, il est nécessaire de procéder à leur remplacement.

Les travaux consistent en l'acquisition des grilles et en la pose par des travaux en régie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 5 284.10 € HT

La durée prévisionnelle de l'opération est de 1 mois avec un début de commencement prévu fin mars 2014

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention plafonnée FDAIC 50 %	2 229.00 €
Autofinancement	<u>4 111.92 €</u>
Montant des travaux TTC	6 340.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et mandate Monsieur le Maire afin de présenter un dossier de subvention au titre du FDAIC 2014

Réfection du calvaire

Monsieur le Maire informe qu'en raison de la dégradation du calvaire situé à l'angle de la rue du Blottier et de la D346, il est nécessaire de procéder à sa réfection.

Les travaux consistent en la dépose et la repose des pierres cassées après réparation.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 10 542.00 € HT

La durée prévisionnelle de l'opération est de 1 mois avec un début de commencement prévu en avril 2014

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention FDAIC 50 %	5 271.00 €
Autofinancement	<u>7 379.40 €</u>
Montant des travaux TTC	12 650.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et mandate Monsieur le Maire afin de présenter un dossier de subvention au titre du FDAIC 2014

II. COMPÉTENCE PRODUCTION EAU POTABLE

Monsieur Le Maire indique que lors du dernier conseil ce sujet a déjà été évoqué et a provoqué un long débat. Ce soir il est demandé aux conseillers de se prononcer.

En effet, par délibération n° 13-134 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013, la Communauté de Communes du Pays Courvillois a décidé de modifier ses statuts et d'ajouter la compétence « production d'eau potable et Interconnexion des réseaux ». Dans ce cadre, celle-ci assure la production et la fourniture d'eau potable aux communes et aux syndicats, crée et gère les installations de production, crée et gère l'interconnexion des réseaux intercommunaux, élabore et met en œuvre les périmètres de protection de captages. La compétence sera acquise à la majorité qualifiée (soit la moitié des communes représentant les 2/3 de la population soit les 2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population).

Après un long débat, le conseil, par 1 voix pour (Schmit Philippe) et 9 voix contre décide de se prononcer défavorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Courvillois ajoutant au sein du bloc de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement », la compétence « production d'Eau potable et Interconnexion des réseaux ».

III. DEVIS FAUTEUIL

Monsieur Le Maire présente aux conseillers 2 modèles de fauteuil pour la salle de conseil. Après en avoir longuement débattu, il est décidé d'opter pour le modèle du site Cap-meuble de couleur noir 5 pour, 2 contre 3 sans avis. Un devis de 15 fauteuils va être demandé afin de pouvoir valider la commande ;

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Dissolution du SIPAC

Monsieur Le maire explique que le Comité Syndical du Pays Chartrain s'est réuni mercredi 18 décembre 2013 et a décidé à l'unanimité de dissoudre le syndicat du Pays Chartrain (SIPAC) et a également décidé de faire délibérer les 67 communes membres. Monsieur Le Maire rappelle que ce syndicat créé en 1996 avait pour but de mettre en place de nombreux projets dans plusieurs domaines

- développement économique
- environnement et agriculture
- tourisme et loisirs
- culture et patrimoine
- services à la population

Le Conseil décide de délibérer favorablement à l'unanimité sur la dissolution du Pays Chartrain (SIPAC) et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas se prononcer sur les conditions financières et patrimoniales de la dissolution.

2. Etoile filante Courvilloise

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en provenance de l'Etoile Filante Courvilloise qui organise le 10^{ème} Tour de la Communauté de Communes du Pays Courvillois. Cette manifestation se déroulera le Samedi 22 mars 2014. Le départ est prévu à Billancelles. Comme les années précédentes, l'Etoile Filante

Courvilloise demande à chaque commune traversée deux ou trois personnes volontaires pour être signaleur sur certain carrefour. Leur mobilisation ne serait que d'une demi-heure environ.

1. Cyclo sportive la blé d'or

Monsieur Le maire informe qu'il a reçu un courrier de « loisirs évasion vélo et sports » association de Lèves qui nous signale le passage dans notre commune de la course « la blé d'or » dimanche 17 avril 2014 entre 11h30 et 12h50. L'association sollicite l'accord du conseil municipal pour cette manifestation. Le conseil Municipal après discussion donne son accord pour le passage de la cyclo sportive la blé d'or en précisant que c'est le jour de la brocante de L'scal et qu'il ne faudra pas oublier de leur indiquer.

2. Changement de compteur

Monsieur Le Maire informe qu'après les relevés de compteurs effectués en juillet dernier, la commune a changé quelques compteurs d'eau soit parce qu'ils étaient cassés, en mauvais état ou bloqués. Après la facturation du mois de décembre dernier, il y a eu une réclamation d'un des habitants à qui nous avons changé le compteur parce que le verre était fêlé. Celui-ci explique avoir une surconsommation par rapports aux dernières années. Pour cet habitant, l'index pris en compte était celui indiqué sur son ancien compteur. Monsieur Le Maire s'est engagé à vérifier le bon fonctionnement de celui-ci, après contrôle Monsieur Le Maire informe que celui-ci fonctionne normalement. Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de maintenir la facture.

3. Terrain GUILLEMAN

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du mois de novembre 2013 il avait expliqué qu'une habitante du Thieulin l'avait contacté car elle souhaitait vendre le terrain jouxtant le restaurant scolaire. Les conseillers avaient autorisé le Maire à mener les discussions sur les conditions d'acquisition de cette parcelle. Celui-ci explique qu'il n'a pas eu le temps de faire une proposition car on lui a dit que le terrain n'était plus à vendre.

4. Photocopieur

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a demandé un devis pour l'achat d'un nouveau photocopieur pour la mairie. Celui-ci s'élève à 3 200 €. Son idée est de proposer au SIVOP de racheter l'ancien copieur de la mairie pour 2 000€. En effet, le coût de la copie du photocopieur actuel du SIVOP est de 12 € les 1000 copies alors que celui de la mairie coûte 7 € les 1000. Le SIVOP ferait une économie de 600 € par an et la mairie verrait le coût de la copie baisser à 5,50€ les 1000 copies.

Tour de table

Alain RIGUET demande s'il serait possible de prévoir l'achat d'un bloc sono comme celui de St Germain le Gaillard

Monsieur Le Maire répond que le sujet pourra être évoqué lors de l'élaboration du budget 2014

Franck DOMANGE demande si la direction de la maison Notre Dame du Thieulin compte faire quelque chose concernant la sortie donnant sur la D346 .9 car le personnel sort du domaine à une vitesse excessive, ils n'ont pas la priorité mais ne s'arrêtent jamais.

Monsieur Le Maire va se renseigner sur les possibilités de retirer un bout de haie qui rendrait la visibilité plus aisée.

Jean-Luc PHILIPPE dit qu'il avait évoqué l'éventualité de l'achat d'un panneau d'affichage extérieur.

Monsieur Le Maire répond que le sujet pourra être évoqué également lors de l'élaboration du budget 2014

Nadine MARTIN a entendu parler de recensement, elle demande si Le Thieulin est concerné

Monsieur Le Maire répond que le recensement a eu lieu au Thieulin en janvier 2011 et que celui-ci se déroule tous les 5 ans.

Clôture de la séance à 22h48